



Frais prelevés sur mon compte par une banque

Par **spicata**, le **28/11/2018** à **22:19**

bjr

j ai un pret avec une banque ou ets de crédit
au mois d'octobre j'ai eu un retard sur le prelevement de la mensualité qui a eu lieu le 15 du
mois

j'ai envoyé un chq vers le 20 octobre 2018 qui a été encaissé imméddiatement
le 25 octobre l organisme a prelevé sur mon compte la mensualité plus des frais

j'avais un compte (?) où je suivais les opérations je leur ai immédiatement demandé que le
chq couvre la mensualité du mois de novembre.

ce matin mon compte a été débité d'un montant de 172 euros qui ne represente pas la
mensualité

j'ai voulu aller voir mon compte celui ci a été cloturé.

je n ai pas reçu d'avis me donnant une quelconque information sur ce montant prelevé qui ne
correspond à rien puisque je n'ai pas de retard de paiement.

qu est ce que je peux faire ? qu estqui est légal ou pas
un organisme a t il le droit de prelever ainsi sans prevenir merci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **28/11/2018** à **22:38**

Bonjour spicata,

Merci de préciser si le organisme financier prêteur et la banque sont un même établissement ?